

Synthèses des examens à mi-parcours

Des examens à mi-parcours sont conduits depuis 2003 à la demande des membres du CAD qui souhaitent en être l'objet. Ils seront expérimentés jusqu'à la fin de l'année 2009, moment où le CAD décidera d'en faire ou non un processus régulier. Dans le cadre de cette expérience pilote, le **Canada**, le **Danemark**, l'**Espagne**, la **Finlande**, et les **Pays-Bas** se sont portés volontaires pour être soumis à un examen à mi-parcours en 2009 (encadré 8.7). Ces examens se sont révélés utiles pour repérer les changements, les résultats et les retombées, imprimer une impulsion aux efforts déployés par les membres pour donner suite aux recommandations, et échanger des données d'expérience avec d'autres membres du CAD à une fréquence plus rapprochée que tous les quatre ou cinq ans.

Encadré 8.7. Examens à mi-parcours

Si ces examens à mi-parcours sont censés être axés sur la mise en œuvre des recommandations du CAD, ils offrent aussi l'occasion de débattre des évolutions nationales et internationales intervenues depuis le dernier examen de l'aide ainsi que de leur impact sur le programme d'aide. C'est ainsi qu'une très large place a été faite à la crise économique mondiale et à ses graves incidences sur les pays en développement. Les pays examinés ont fait de louables efforts pour maintenir le niveau de leurs budgets d'aide malgré les pressions exercées en faveur d'une diminution des dépenses publiques. Les autres donateurs pourraient prendre exemple sur eux pour tenir leurs engagements en matière d'APD. L'**Espagne**, le **Danemark** et la **Finlande** prévoient d'au moins maintenir le niveau de leur APD en termes nominaux en 2010 ; l'objectif des Pays-Bas est de conserver le même rapport APD/RNB, soit 0.8 % ; quant au Canada, il est en bonne voie pour doubler d'ici 2011 son APD totale par rapport aux niveaux de 2001/02. La crise économique appelle aussi un redoublement des efforts et l'adoption d'approches nouvelles pour atténuer ses impacts. La priorité plus élevée qu'accordent le **Danemark** et les **Pays-Bas** à une croissance induite par le secteur privé est bienvenue.

Dans l'ensemble, ces examens ont mis en évidence un désir ardent d'adapter les politiques aux nouveaux défis internationaux, d'opérer des réformes et de rechercher des solutions novatrices propres à chaque contexte. Sur le plan des grandes orientations, la **Finlande** et les **Pays-Bas** ont défini leurs nouvelles priorités concernant la politique de développement en 2007 ; le Parlement du **Canada** a adopté la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle en 2008 ; en **Espagne**, le Parlement a adopté son Troisième plan cadre (2009-2012) dont le champ d'application dépasse le cadre du ministère des Affaires étrangères, et le **Danemark** a entrepris d'élaborer une nouvelle stratégie d'ensemble pour son action de coopération au développement, qui devrait être rendue publique à la mi-2010. Sur le plan des réformes, les **Pays-Bas** ont lancé un programme de modernisation de la coopération néerlandaise pour le développement en novembre 2008, le **Danemark** a restructuré son ministère des affaires étrangères (MAE) dans les premiers mois de 2009, et l'**Espagne** examine actuellement la possibilité de remanier ses instruments financiers pour les adapter aux besoins d'une coopération moderne pour le développement. La promotion d'approches plus intégrées, en particulier la mise en œuvre d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans les États fragiles, et le renforcement de l'efficacité de l'aide sont des caractéristiques essentielles des nouvelles stratégies élaborées par les cinq membres examinés. Les examens à mi-parcours montrent aussi comment les biens publics mondiaux, notamment la sécurité, le changement climatique et l'énergie, sont de plus en plus largement pris en compte dans les politiques et programmes de coopération pour le développement.

Tous les membres examinés progressent de manière satisfaisante dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations du CAD. Ils disposent d'un très grand nombre d'informations sur les bonnes pratiques et de données d'expérience à partager avec les autres donateurs. On peut citer, à cet égard, les éléments suivants :

- Au **Danemark**, l'évaluation de l'exercice de décentralisation concernant le ministère des affaires étrangères et la mise en place d'un médiateur interne pour faciliter le dialogue avec le personnel local.
- En **Finlande**, l'adoption d'une approche renforcée de la cohérence des politiques au service du développement, et notamment l'obligation nouvelle faite à tous les ministères, et non pas au seul ministère des affaires étrangères, de rendre compte au Parlement de leurs activités en matière de développement.
- Au **Canada**, la mise en œuvre d'approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans les États fragiles.
- Aux **Pays-Bas**, l'allègement du nombre de pays et de secteurs prioritaires, et l'intensification du dialogue avec les nouveaux acteurs de la coopération pour le développement pour élargir la base de soutien.

Encadré 8.7. Examens à mi-parcours (suite)

- En **Espagne**, l'adoption d'une nouvelle stratégie multilatérale centrée sur quatre organismes, le versement de contributions au budget central, l'utilisation des cadres existants d'évaluation des performances et – pour la première fois – la présentation au Parlement d'un rapport sur l'aide multilatérale allouée par l'Espagne.

Les membres souhaitent également partager des données d'expérience. Ainsi, les **Pays-Bas** sont très désireux de coopérer avec d'autres donneurs pour élaborer des méthodes de suivi systématique de l'impact de la cohérence des politiques au service du développement. Quant à la **Finlande**, elle souhaiterait vivement apprendre au contact des autres donneurs qui ont donné à leur action de coopération pour le développement une orientation plus résolument économique.

La division du travail figure parmi les priorités du programme d'action à l'appui du développement mené par les membres examinés. Ces derniers cherchent à accentuer encore la concentration géographique et sectorielle. L'**Espagne** a l'intention de faire une très large place à la question de la division géographique du travail durant sa présidence de l'UE en 2010. Certains membres ont obtenu de bons résultats en réduisant le nombre de pays prioritaires. Toutefois, la mise en œuvre de la concentration sectorielle sur le terrain continue de poser un défi à quelques uns d'entre eux. Parmi les autres problèmes auxquels se heurtent, dans une certaine mesure, tous les membres examinés figurent la préservation d'un niveau élevé de soutien à l'aide au développement de la part du public et des milieux politiques – ce qui suppose un redoublement d'efforts pour faire connaître les résultats obtenus – et le maintien d'un éventail de compétences et de niveaux de capacité adéquats malgré la réduction du nombre d'agents à temps plein opérée dans le cadre des compressions générales de personnel dans la fonction publique.

Notes relatives aux autres donneurs membres de l'OCDE

Corée

En 2008, l'APD de la Corée a été portée à 802 millions USD, soit une progression de 32.9 % en termes réels par rapport à 2007. Le rapport APD/RNB est pour sa part passé de 0.07 % en 2007 à 0.09 % en 2008.

L'APD bilatérale, qui se chiffrait à 491 millions USD en 2007, a atteint 539 millions USD en 2008. Les apports, tant sous forme de dons que sous d'autres formes, ont augmenté en volume bien que le taux de croissance des apports hors dons ait été considérablement plus élevé (49 %) que celui des apports sous forme de dons (19 %). S'agissant de l'aide multilatérale, les contributions versées aux banques régionales de développement ont plus que doublé en 2008 par comparaison avec l'année précédente.

En 2008, 52 % de l'APD bilatérale nette de la Corée a été dirigée vers l'Asie. La part de l'aide bilatérale nette attribuée à l'Afrique est en hausse depuis quelques années ; elle est passée de 3 % en 2002 à 19 % en 2008. En 2006 et 2007, l'Irak a été le premier pays bénéficiaire de l'APD coréenne ; sa part dans l'APD bilatérale nette a cependant chuté puisqu'elle a été ramenée de 15 % en 2006 à 11 % en 2007 pour ne plus être que de 2 % en 2008. En 2008, dix pays se sont adjugés à eux seuls 43 % de l'APD bilatérale coréenne, les premiers d'entre eux étant l'Angola, le Cambodge et le Viêtnam.

Le gouvernement coréen continue d'accroître l'APD en volume ; en 2008, il s'est fixé comme objectif d'atteindre un rapport APD/RNB de 0.15 % d'ici 2012 et de 0.25 % d'ici 2015*.

* La République de Corée a rejoint le CAD le 1^{er} janvier 2010 et elle en est ainsi devenue le 24^e membre.



Extrait de :
Development Co-operation Report 2010

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Synthèses des examens à mi-parcours », dans *Development Co-operation Report 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2010-35-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.